

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦
NOUVELLE-CALEDONIE
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦
PROVINCE SUD

ASSEMBLEE DE PROVINCE

N° 40 -99/APS

DU 16 décembre 1999

Ampliatiions :

Com.Del.....	2
Congrès.....	1
Gouvernement....	1
APS.....	40
SGPS.....	2
SAPS.....	2
DPFD.....	4
Directions.....	6
Trésorier sud.....	1
JONC.....	1

DELIBERATION
relative à l'adhésion de la province Sud à
l'association pour l'étude des régimes de retraites en Nouvelle-Calédonie

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 16 DECEMBRE 1999 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

La province Sud adhère à l'association pour l'étude des régimes de retraites en Nouvelle-Calédonie (A.S.P.E.R.R.).

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Pierre BRETEGNIER